



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 29

Mercredi 12 août 2020

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

En revanche, le marquage routier reste valable et doit être respecté.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle d'avis du canton de Berne et la Feuille officielle d'avis du district de Moutier, et après que les signaux aient été posés, échangés ou enlevés.

Indication des moyens de recours

Cette décision peut être contestée par un recours adressé à la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne, dans les 30 jours à partir de sa notification. Le recours doit répondre aux critères suivants: être en double exemplaire, adopter la forme écrite, contenir une justification, être signé, et présenter en annexe la décision contestée et d'autres moyens de preuve tangibles.

Loveresse, le 16 juillet 2020

Office des ponts et chaussées du canton de Berne,
Service pour le Jura bernois

Masques de protection pour tous

Après une première distribution de masques auprès de la population ce printemps et étant donné que la lutte contre la pandémie COVID-19 n'est pas terminée, notre commune a pris la décision d'offrir de nouveaux masques de protection à ses citoyens, sur demande uniquement.

Ainsi, chaque villageois âgé de plus de 12 ans peut obtenir 10 masques gratuits. Pour cela, il vous suffit de contacter l'administration communale par téléphone 032 493 48 27, par mail à secretariat@belprahon.ch ou de passer au guichet.

La commune rappelle que les mesures d'hygiène sont toujours valables et demeurent la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres.

Belprahon, le 12 août 2020

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Création d'un couvert d'entrée avec sas vitré.

Emplacement: Parcelle N° 529 de Belprahon.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H1.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 12 août 2020

Le Conseil communal

Petit permis de construire selon art. 27 DPC

Le dossier concernant la demande de permis de construire ci-après peut être consulté au guichet communal durant les heures d'ouverture jusqu'au 28 août 2020:

Agrandissement de la porte de garage côté Ouest de 0,5 m et réduction de la profondeur du balcon de 0,55 m du bâtiment sis sur parcelle N° 36, au lieu-dit «Les Grands Clos 18», en zone C. L'accord des voisins a été produit.

Belprahon, le 12 août 2020

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérant: Girod Florian, Clos Grasson 10, 2735 Champoz.

Emplacement: Parcelle N° 132, au lieu dit: Clos Grasson 10d, Commune de Champoz.

Projet: Construction d'une cabane de jardin pour rangement.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés.



Berne

Jagdinspektorat

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage, la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement a édicté par voie d'arrêté du Conseil-exécutif en date du 18 mars 2020 les mesures de protection suivantes pour la zone Bévillard (N° 78) (communes Valbirse, Loveresse, Sorvilier, Court). Elles entreront en vigueur le 1^{er} août 2020.

Périmètre: Zone d'une largeur de 100 m de chaque côté du cours d'eau.

Catégorie B: La chasse à la sauvagine est interdite.

Catégorie C: La chasse n'est autorisée que du 1^{er} octobre au 28 février.

Münsingen, le 12 août 2020

Wirtschafts-, Energie- und Umweltdirektion des Kantons Bern, Amt für Landwirtschaft und Natur/
Jagdinspektorat

Roches

Circulation routière

3033-20; Décision concernant une restriction de la circulation

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, se référant aux articles 3, 2^e alinéa, et 106, 2^e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3^e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1^{er} alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1)

décide:

Arrondissement administratif du Jura bernois

Commune de Roches

Abrogation

L'interdiction de dépasser sur la route principale N°6 entre la localité de Roches et la frontière cantonale Berne - Jura, mise en place le 15 août 1991 par la décision N° 374/91 est abrogée.

Motif de la mesure

Le très faible taux d'accidents depuis l'ouverture de l'autoroute A16 ne justifie plus une telle restriction.



Belprahon

Assemblée communale ordinaire de la commune mixte de Belprahon

jeudi 10 septembre 2020 à 19h30

à la halle du Tiat, terrain de football (en raison de la situation sanitaire actuelle et afin de respecter la distanciation sociale)

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grandval
2. Discuter et approuver les comptes 2019 de la Commune mixte de Belprahon
3. Discuter et accepter la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois (suppression des art. 2 al. 3; 15 lettre e, art. 23 al. 4);
4. Informations du Conseil communal
5. Divers et imprévus

Dépôt public

Dès le 12 août 2020, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2019 de la commune
- Modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 12 août 2020

Le Conseil communal

Zone: HA.

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal jusqu'au 11 septembre 2020. Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Champoz, le 10 août 2020

Le Conseil communal



Crémines

Interdiction de parquer

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la Commune mixte de Crémines décide d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Interdiction de parquer le mercredi de 6h à 11h

Parcelle 834 du ban de Crémines (vers la place de jeux)

Cette mesure est prise afin de permettre l'accès du camion de ramassage des ordures au conteneur semi-enterré.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Crémines, le 12 août 2020

Le Conseil communal

Assemblée communale de la Commune mixte de Crémines

Judi 17 septembre 2020 à 20h15 à la halle de gymnastique de Crémines (mesures Covid-19)

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2019 de la Commune mixte de Crémines.
3. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2020.
4. Discuter et approuver le Règlement d'utilisation des locaux et places ouvertes au public.
5. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation, art. 27^{ter} système de bons de garde.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde.
7. Discuter et approuver le Règlement sur la protection des données.
8. Prendre connaissance de l'Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet.
9. Discuter et approuver le Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installation de traitement des eaux usées.

10. Prendre connaissance de l'Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.

11. Discuter et approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois.

12. Prendre connaissance de l'Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI).

13. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 25000.- pour le contrôle des collecteurs communaux.

14. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 80000.- pour l'aménagement du hangar des pompes et l'installation du chauffage.

15. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 56000.- pour les travaux de réfection des berges phases II.

16. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 155600.- de participation communale au Syndicat des propriétaires de Chemins de Raimeux.

17. Divers.

Dès le 13 août 2020, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2019 du SSGV
- Comptes 2019 de la Commune mixte de Crémines
- Règlement d'utilisation des locaux et places ouvertes au public.
- Modification du Règlement d'organisation, art. 27^{ter} système de bons de garde
- Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde
- Règlement sur la protection des données.
- Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet
- Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installation de traitement des eaux usées.
- Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.
- Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois
- Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI).

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 12 août 2020

Le Conseil communal

Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI)

Selon l'Ordonnance sur les communes (OCo) article 114, le conseil communal veille à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace. De ce fait, le conseil communal a, lors de sa séance du 6 juillet 2020, adopté l'Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI). Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle entre en vigueur dès le 6 juillet 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 12 août 2020

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 665, au lieu-dit: «Tunnel Raimeux Portail Sud», commune d'Eschert.

Projet: échange d'antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et l'Office Fédéral des Routes OFROU/ETRS.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Loveresse

Assemblée communale du lundi 14 septembre 2020, à 20h au Centre Agricole à Loveresse.

Ordre du jour

1. Informations sur la réserve forestière «Envers de Montoz».
2. Discuter et approuver les comptes communaux 2019.
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence et de protection civile du Jura bernois Tramelan (suppression des art. 2 al. 3, art. 15 lettre e et art. 23 al. 4).
4. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffres 3, est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être librement consulté pendant les heures d'ouverture du guichet.

Au plus tard 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 16 juillet 2020

Conseil communal Loveresse



Moutier

Services industriels - Eaux

Avis important - Rue du Crêt - Travaux d'assainissement des infrastructures souterraines

La Municipalité de Moutier va procéder à l'assainissement des infrastructures souterraines à la rue du Crêt, soit les conduites d'eau potable, de l'électricité et une partie du collecteur des eaux usées.

Ces travaux débuteront en principe dès le **lundi 10 août 2020** et dureront environ **12 semaines** et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

Ces travaux sont conséquents et généreront la fermeture complète de la rue à la circulation.

En revanche, les accès piétons aux propriétés seront assurés en tout temps.

Un sens unique de circulation sera mis en place et les usagers sont appelés à circuler avec prudence d'autant plus que les camions doivent pouvoir accéder au chantier en tout temps et devront faire marche arrière dans le sens contraire du trafic.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, juillet 2020

Services industriels Moutier - Eaux

Ecole à journée continue, facturation - Appel aux parents

A la suite d'un contrôle approfondi mené par la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne et conformément à la décision rendue le 24 juin 2020, il apparaît que des sommes ont été facturées en trop aux parents, pour les années scolaires auditées allant de 2014-2015 à 2018-2019.

Les personnes concernées sont invitées à adresser leurs demandes de remboursement et de restitution par courrier à la Caisse municipale (Adresse: rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier; courriel: info.cam@moutier.ch) **jusqu'au 30 novembre 2020**.

Moutier, le 5 août 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Grimm Oriane, Pré Boivin 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 3226, Pré Boivin 1.

Projet: Isolation périphérique du bâtiment. Création d'une terrasse de 25 m² et modification d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Nord. Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets.

Zone: Agricole.

Dérogation: Art. 24 LAT.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de

l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Chancellerie municipale

Après-midi récréative 2020 des aînés de Moutier supprimée

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission politique du 3^e âge, a décidé de ne pas organiser l'après-midi récréative des aînés cette année.

En effet, en raison de la situation actuelle liée au COVID-19, la priorité pour les organisateurs de l'événement est la sécurité sanitaire des aînés. L'évolution de la pandémie étant incertaine et par mesure de précaution, décision a été prise de renoncer à l'organisation de cette après-midi récréative, traditionnellement fixée en automne.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné en 2021 pour une sortie « surprise » qui permettra à chacune et chacun de profiter d'un agréable moment de retrouvailles et de découverte.

Le Conseil municipal remercie les personnes concernées de leur compréhension.

Moutier, août 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Anker Jean, chemin des Combattes 11, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 2723, chemin des Combattes 11.

Projet: Aménagement de deux places de parc, côté Nord.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 août 2020

Services Techniques-Urbanisme



Petit-Val

Communications du Conseil communal

Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir fédéral en campagne organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux horaires suivants:

- Samedi 15 août 2020 de 13 h à 18 h
- Dimanche 16 août 2020 de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 14 h 30

Soubos, le 15 juillet 2020

Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h



Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 1495, au lieu-dit: « Vie des Crêts 27 », commune de Reconvilier.

Projet: construction d'une maison résidentielle de 5 appartements comprenant un parking souterrain de 7 places, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit, aménagement de murs de soutènement et création d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 « Village ancien et Centre ».

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 août 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 juillet 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Wimmer Mireille et Alain, Route de Saules 3, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Wimmer Mireille et Alain, Route de Saules 3, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Pro-Tech Chauffage Sàrl, Wimmer José, Rue Girardet 33, 2400 Le Locle.

Emplacement: Parcelle N° 883, Route de Saules 3.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désaffectation de la citerne à mazout existante, pose d'un poêle à pellets intérieur avec utilisation du canal de cheminée du chauffage à mazout.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 août 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Villani Giuseppina et Salvatore, Rue de la Colline 7, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Villani Giuseppina et Salvatore, Rue de la Colline 7, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Villani Salvatore, Rue de la Colline 7, 2732 Reconvilier.

Emplacement: Parcelle N° 1159, Rue de la Colline 7.

Projet: Pose de trois fenêtres en pente réparties sur les pans Nord, Sud et Ouest du toit, sans changement d'affectation des combles.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 14 août 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 juillet 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Maire Raymond, Les Molez 13, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Nussbaumer-Maire Kathia, Rue Marzon 14, 2738 Court et Maire Corinne, Rue Jakob 46, 2504 Bienne.

Auteur du projet: Maire Raymond, Les Molez 13, 2732 Reconvilier.

Emplacement: Parcelle N° 1191, Les Molez 13.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désaffectation de la citerne à mazout existante.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 12 août 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Madame Vivienne Stöhr et Monsieur Maxime Ansia, Les Prailats 4, 2336 Les Bois.

Emplacement: parcelle N° 1523, au lieu-dit: «Fluelliloch 1», commune de Reconvilier.

Projet: changement d'affectation du chalet de la Golatte en habitation principale sans modifications du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Recensement architectural: objet C, digne de conservation, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N° 2492 entrée en force le 30.06.2020.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Roches

Avis de construction

Requérants: Urs et Sabrina Amstutz Haut du Village 44, 2762 Roches.

Auteur du projet: Urs et Sabrina Amstutz.

Emplacement: parcelle N° 213, Haut du Village 44.

Projet: Agrandissement de la place de parc existante, construction d'un couvert à voiture, construction d'un mur en blocs de granit de couleur gris 30/30.

Genre de construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au 10 septembre 2020 inclusivement au secrétariat communal. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 24 juillet 2020

Conseil communal

Annulation course des aînés

Au vu de la situation sanitaire actuelle due au COVID 19, le Conseil communal a, avec regret, pris la décision d'annuler la course annuelle des aînés agendée au 17 septembre 2020.

D'avance il remercie les aînés de leur compréhension et espère vivement pouvoir organiser une petite rencontre avec eux dans les semaines à venir, lorsque la situation le permettra.

Roches, le 23 juillet 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: von Wyss Arsène, Milieu du Village 27, 2762 Roches.

Auteur du projet: von Wyss Arsène.

Emplacement: parcelle N° 49, Milieu du Village 27b.

Projet: réfection et rallongement du toit existant de l'annexe et fermeture d'une fosse existante par une dalle en béton.

Genre de construction: selon plans déposés.

Zone: VA, objet C digne de protection.

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au 10 septembre 2020 inclusivement au secrétariat communal. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 23 juillet 2020

Conseil communal

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire, jeudi 24 septembre 2020 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019.
2. Discuter et approuver le règlement relatif aux bons de garde.
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence et de protection civile du Jura bernois Tramelan (suppression de l'art. 2 alinéa 3, art. 15 lettre e et art. 23 alinéa 4).
4. Discuter et accepter diverses servitudes à charge des feuillets 517, 521, 523, 541 et 602 de Roches en faveur du feuillet 600 de Roches propriété de «Canton de Berne OPC Routes nationale».
5. Divers

Le règlement mentionné au point 2 ainsi que la modification du règlement mentionnée au point 3 seront déposés au secrétariat communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, pendant les heures d'ouverture.

Après l'assemblée communale,

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour

Discuter et accepter diverses servitudes à charge des feuillets 517, 521, 523, 541 et 602 de Roches en faveur du feuillet 600 de Roches propriété de «Canton de Berne OPC Routes nationale».

Les personnes participant à cette assemblée seront priées de respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par le Conseil communal. Des masques seront à disposition des personnes qui le souhaitent.

Les personnes malades ou présentant des symptômes du covid-19 sont évidemment priées de ne pas participer à cette assemblée.

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après ladite assemblée.

Roches, le 22 juillet 2020

Conseil communal

Appartement à louer

A louer dans petit immeuble locatif de 2 logements: appartement de 4 ½ pièces

Situation calme et ensoleillée.

Libre dès le 1^{er} octobre 2020.

Loyer mensuel: CHF 950.- charges comprises.

Possibilité de louer un garage avec place de parc CHF 100.- par mois.

Renseignements et visites: M. S. Wenger, 079 879 18 13.

Roches, le 7 juillet 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Fabien Bouduban, Le Trondai 54, 2762 Roches.

Auteur du projet: Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Emplacement: parcelles N° 580 et 581, au lieu-dit: «Le Trondai 54», commune de Roches.

Projet: transformation des aménagements extérieurs: pose d'un vieux grenier, création de nouveaux murs en pierre sèche avec pose de nouveaux portails entre les murs, plantation d'arbres et arbustes, installation d'une petite station d'épuration, assainissement et extension de la cave enterrée existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet c, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N°3979 du 25.10.1972.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Mise au concours

En raison du départ à la retraite d'une collaboratrice de la crèche municipale «Les 4 Saisons», la Municipalité de Tavannes met au concours

1 poste d'éducatrice de la petite enfance

Taux d'occupation 30-50%

Vos tâches principales:

- Prise en charge d'un groupe d'enfants
- Remplacements réguliers dans les 3 groupes de la crèche
- Organisation et animation d'activités

Nos exigences:

- Être au bénéfice d'une formation pédagogique ou socio-pédagogique
- Être au bénéfice d'une première expérience
- Être dynamique et motivé-e
- Aimer le travail en équipe
- Être autonome et responsable

Nous offrons:

- Un cadre de travail agréable au sein d'une équipe motivée
- Conditions salariales conformément à l'échelle cantonale

Entrée en fonction: au 1^{er} novembre 2020 ou à convenir.

Renseignement: M^{me} Ingrid Tolotti, directrice de la Crèche municipale «Les 4 Saisons», 032 481 33 91 ou M^{me} Cindy Bögli, secrétaire municipale, 032 482 60 43.

Les offres de service, avec curriculum vitae, copie de certificats, sont à adresser au Secrétariat municipal, mention «postulation crèche», Grand-rue 1, 2710 Tavannes ou par mail secretariat@tavannes.ch jusqu'au 21 août 2020.

Tavannes, le 27 juillet 2020

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Tavannes, Grand-rue 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Raumbureau GmbH Architectes, Feldstrasse 133, 8004 Zürich.

Emplacement: parcelle N° 517, au lieu-dit: «Rue des Sources 2», commune de Tavannes.

Projet: démolition du bâtiment existant (Rue des Sources 2), construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec panneaux photovoltaïques en toiture, construction d'un pavillon et aménagement de places de jeux/sport.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 5 «Pôle scolaire et sportif».

Zone de protection: périmètre de protection des sites (PPS).

Recensement architectural: ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 août 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 29 juin 2020 au réseau communal.

(alimenté par SESTER) à la rue H.-F. Sandoz 14 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, le 14 juillet 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Salomé et Matthias Scheidegger, Rue de la Promenade 1, 2710 Tavannes.

Projet: transformation et assainissement du bâtiment Rue de la Promenade 1, notamment la réfection et le rehaussement de la toiture avec installation de panneaux photovoltaïques, l'isolation périphérique des façades et le remplacement des fenêtres, l'aménagement d'un nouvel accès pour véhicules, l'installation d'une citerne pour la récupération des eaux de pluie et d'une autre à pellet enterrées, parcelle N° 1115 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article A123 al. 2 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 août 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Dimitri Savoldelli, Chemin des Cerisiers 3, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'un cabanon de jardin avec cheminée sur la parcelle N° 854 au chemin des Cerisiers en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 août 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Axis SA, Angelica Ibarra, Rue des Moulins 18, 2800 Delémont.

Projet: modification du projet de construction d'un immeuble au chemin du Grand-Clos sis sur la parcelle N° 1790 en zone H2 à Tavannes, notamment l'ajout d'un étage avec un nouvel appartement, l'agrandissement des cuisines ouest, des balcons est et la modification de l'emplacement de fenêtres en façades nord et sud.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 août 2020

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Bühler Bertrand et Béatrice, Champ Pention 13, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Adresse du projet: BF 800, Champ Pention 13, 2735 Bévillard, Commune de Valbirse.

Description du projet: installation d'un nouveau système de chauffage: pompe à chaleur air-eau.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H2.

Dérogation: demande de dérogation à l'article 44 al. 4 du règlement de construction de Bévillard.

Dépôt public: du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 24 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Amacher Céline et Jérôme, Champ de la Pierre 13, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Liechti SA, Rue du Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes.

Adresse du projet: BF 1619, Champ de la Pierre 13, 2735 Malleray.

Description du projet: Installation d'une pompe à chaleur air-eau avec élément à l'extérieur, au Sud du bâtiment, en remplacement du chauffage à mazout existant.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H1.

**Retrouvez
la feuille officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

Dépôt public: du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 28 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis de construire après-coup

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Oliveira France et Edgar, Clos Vélez 10, 2735 Malleray.

Adresse du projet: BF 1331/1333, Clos Vélez 10, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.

Description du projet: construction de 3 murs en béton au Nord et à l'Ouest, réfection de la place d'accès, aménagement d'un WC et canalisations, place de jeux pour enfants et cabane pour chien.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H1.

Dépôt public: du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Société coopérative d'habitation Les Côtes, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: Pierre Faigaux SA, 2735 Malleray.

Adresse du projet: BF 788, La Jonction 9, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet: Création d'une place de parc de 60m² en enrobé bitumineux.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H3.

Dépôt public: du 12 août au 11 septembre 2020, inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Madame Yolanda Marcote, Lindenweg 14, 2532 Macolin.

Auteur du projet: Charles Scheidegger, Bergerie d'Orange 25, 2710 Tavannes.

Adresse du projet: BF 133, Rue Aimé Charpillot 38, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet: démontage d'un cabanon de jardin et ensemencement.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H3.

Dépôt public: du 12 août au 11 septembre 2020, inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Monsieur Flotron Pascal, Ch. des Pinsons 7, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Liechti SA, Route de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes.

Adresse du projet: BF 1297, Ch. des Pinsons 7, 2735 Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, à l'Est de la maison.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H1.

Dépôt public: du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

Les nouvelles dans votre boîte mail

Les actualités communales actuellement publiées dans la Feuille officielle d'avis, sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels peuvent désormais vous parvenir directement.

Pour ce faire, il suffit de vous inscrire à notre Lettre de nouvelles. Concrètement, vous devez vous rendre sur le site internet de la commune www.valbirse.ch et indiquer votre adresse e-mail en bas de la page, sous «Newsletter». Vous recevrez, à fréquence variable mais régulièrement, les actualités de la commune dans votre boîte mail. Il est possible de vous désinscrire à tout moment.

Bévillard, le 10 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Conseil général

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 24 août 2020, à 19h, à la Salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2020
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election de deux membres à la Commission scolaire
5. Approuver les comptes 2019
6. Approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil communal
7. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial «Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron»
8. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial «Soutien aux projets culturels»
9. Approuver le nouveau Règlement concernant les émoluments
10. Approuver le Règlement de la Crèche Au P'tit Château
11. Approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan
12. Abroger le Règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie
13. Réponse à la motion 2020/01, Liste libre «Catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire»
14. Réponse au postulat 2019 / 01 (ancienne motion transformée), Liste libre «Il faut améliorer l'information à Valbirse»
15. Réponse au postulat 2019 / 02 (ancienne motion transformée), PLR et sympathisants «Savoir comment voter»
16. Réponse du Conseil communal à la pétition «Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse»
17. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
18. Rapport de la Commission scolaire
19. Informations du Conseil communal
20. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
21. Questions orales

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures qui pourraient être décidées par les instances supérieures en matière de distanciations, le Bureau du Conseil général se réserve le droit de déplacer la séance à la halle de Bévillard.

Bévillard, le 10 août 2020

Bureau du Conseil général

Divers

SECOR

Syndicat de communes pour l'épuration des eaux usées du centre de l'Orval, 2738 Court

Assemblée ordinaire des délégués

Mardi 15 septembre 2020 à 20h au bureau municipal de Court

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver un crédit supplémentaire de CHF 42 000.- TTC pour la fiabilisation

de l'installation de rejet « projet nouvel exutoire ». (nouveau crédit total: CHF 452 000.- TTC)

3. Approuver une dépense de CHF 248'000.- TTC pour le renouvellement de l'installation de dosage de chlorure ferrique.
4. Approuver un crédit supplémentaire, sous réserve du référendum facultatif, de CHF 203 000.- TTC pour la pose de débitmètres (nouveau crédit total: CHF 440 000.- TTC)
5. Comptes 2019, présentation, discussion, acceptation et décharge au caissier
6. Modification de l'abornement à la suite des travaux du ruisseau de la Queue à Court
7. Rapport du président
8. Rapport de l'exploitant
9. Divers

Bévilard, le 7 août 2020
Commission SECOR

SECOR

Syndicat de communes pour l'épuration des eaux usées du centre de l'Orval, 2738 Court.

L'Office des eaux et des déchets du canton de Berne a approuvé la modification des articles 15, 25, 75 ainsi que l'annexe II du règlement d'organisation du SECOR.

Ces modifications entrent en vigueur immédiatement.

Bévilard, le 7 août 2020
Commission SECOR

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu le **mercredi 2 septembre 2020 à 20 h à Crémines, halle de gymnastique.**

Ordre du jour

- 1) PV de l'AD du 06.11.2019
- 2) Comptes 2019
- 3) Nomination
- 4) Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

Crémines, le 7 août 2020
Sapeurs-pompiers du Cornet

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	40	36	30.09.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi
34	30	19.08.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
35	31	26.08.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
36	32	02.09.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
37	33	09.09.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
38	34	16.09.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
39	35	23.09.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME